Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 056-215602210-20260924-20260928_D01-DE

COMMUNE DE ST JACUT LES PINS

Extrait du registre des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL du 24 septembre 2026

Le vingt-quatre septembre deux mil vingt-six à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal de SAINT JACUT LES PINS proclamés par le Bureau Electoral à la suite des opérations du 15 Mars 2026 se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation : 18 septembre 2026

Nombre de conseillers en exercice : 19 **Présents : 19** **Absents : 0** **Pouvoir : 0**
Votants : 19

Présents : MM. BOUCHON Sophie, METAYER Franck, STEVANT Béatrice, CARPENTIER Olivier, HALLIER Nathalie, ALAGNA Romain, MAÏENZA Gilles, PREVERT Marie-Elisabeth, Mme LAURENT Marie-Thérèse HERGAUX-PARÉ Marie-Ange, BLANCHARD Pierre-Jacques, BOURDON David, BOUREUX Adeline, LE LOSTEC Laure, GUILLOTIN Xavier, MATHIEU Lorraine, ROYER Christophe, DA COSTA Nathalie, LAMRAOUI Mohand formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : M GUILLOTIN Xavier

Réf. 20260924 – D01

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 23 JUIN 2026

Madame la Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'approbation du procès-verbal de la séance du 23 juin 2026 envoyé à l'ensemble des conseillers municipaux par courriel le 18 septembre 2026.

Le procès-verbal de la séance du 23 juin 2026 est adopté à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme.
ST-JACUT-LES-PINS, le 28 septembre 2026
La Maire – Sophie BOUCHON

Le secrétaire - Xavier GUILLOTIN

MAIRIE DE ST JACUT LES PINS - 56 - MORBIHAN

Publié le : 30 septembre 2026